



Les députés ont adopté vendredi 24 mai l'article 42 du **projet de loi** relatif à l'**Enseignement supérieur et à la Recherche**, qui vise à **empêcher la reconnaissance des formations délivrées par des établissements privés non reconnus ou agréés par les autorités de tutelle**, ainsi qu'un article additionnel visant à rendre plus restrictive la législation existante "relative à l'ouverture d'établissements privés dispensant des formations de santé". Cet article cite explicitement la création du **centre Fernando Pessoa** à **Toulon**, qui dispense déjà des formations en odontologie, pharmacie et orthophonie.

Cette loi rendra impossible toute demande de reconnaissance officielle d'une formation qui aurait été entamée dans un établissement non habilité à délivrer des diplômes nationaux, ce qui est le cas de l'université Fernando Pessoa Toulon qui n'a pas cette habilitation.

Depuis la création du centre universitaire Fernando Pessoa, la FNO a dénoncé le caractère mercantile de son offre de formation en orthophonie, profitant du désarroi d'étudiants recalés à l'examen d'aptitudes pour leur facturer au prix fort un diplôme non reconnu.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a affirmé vendredi que la démarche du centre Pessoa ressemblait "furieusement à une escroquerie" et a dénoncé une "arnaque" tirant profit "du désarroi des familles et des jeunes".

L'étau se resserre autour de Pessoa!

Écrit par FNO

Mardi, 28 Mai 2013 18:42 -

La FNO attend maintenant que le projet de loi aboutisse et que les plaintes déposées contre le centre Pessoa entraînent sa fermeture.